



Biennuel n°1 – 2003  
GRIP - Rue Van Hoorde, 33  
B - 1030 Bruxelles  
Tél.: (32 2) 241.84.20  
Fax: (32.2) 245.19.33  
E-mail: [admi@grip.org](mailto:admi@grip.org)  
Website: [www.grip.org](http://www.grip.org)  
Ed. resp.: Bernard Adam  
(Dépôt 1030 Bruxelles 3)

Cette publication est réalisée dans le cadre des projets du GRIP sur les armes légères, la prévention des conflits et la construction de la paix en Afrique, avec le soutien du Ministère des Affaires étrangères du Luxembourg, de la Direction générale belge de la Coopération internationale, du Ministère de la Communauté française de Belgique et de l'International Action Network on Small Arms.

## L'argent, nerf de la paix

Soutenez nos actions en Afrique. Aidez-nous à réunir les fonds nécessaires pour permettre à nos partenaires africains de mener ce long et difficile combat.

CCP 000-1711459-67

D'avance, un très grand merci.

Exonération fiscale: tout don de 30 euros ou plus donne droit à une attestation fiscale.

## Editorial

### Améliorer la connaissance du problème des armes légères en Afrique francophone

**C**haque année, les conflits armés provoquent la mort de plus de 500.000 personnes. Selon les lieux, entre 50 et 70% d'entre elles sont victimes des armes légères, véritables «armes de destruction massive». L'Afrique est sans doute le continent le plus touché par ce fléau.

La communauté internationale vient seulement de prendre conscience de l'importance du problème depuis la fin des années 90. Une étape marquante a été franchie avec l'adoption d'un «Programme d'action» par la Conférence des Nations unies sur le commerce illicite des armes légères (New York, juillet 2001). Bien que non contraignant, ce Programme établit une liste assez précise des actions à mener pour lutter contre la prolifération des armes légères. Ce texte est donc une référence fort utile pour guider gouvernements et ONG. Du 7 au 11 juillet 2003 se tiendra la première Conférence de suivi, qui examinera sa mise en application.

La sensibilisation des décideurs politiques et des populations ne pourra subsister et s'accroître que grâce à l'action résolue des Etats et des ONG tant du Nord que du Sud, chacun ayant un rôle propre. Celui des Etats est de bien contrôler les transferts, les stocks et l'utilisation des armes, ce qui implique notamment en Afrique un renforcement des institutions démocratiques et des capacités à assurer la sécurité publique. Les différentes composantes de la société civile ont un rôle de surveillance, d'information et d'éducation auprès de la population, afin d'appuyer le fonctionnement démocratique des institutions publiques.

La recherche et l'information sur les flux d'armes et sur la conséquence de leur utilisation sont importantes pour améliorer cette sensibilisation. Autre objectif: la diffusion des idées d'une «culture de paix» par la promotion de pratiques concrètes telles que la médiation, les négociations ou les échanges lors de conflits d'intérêt (à tous les niveaux: individus, groupes, communautés, régions, pays).

Ce contexte a amené le GRIP à proposer aux ONG intéressées par ces thèmes la constitution du «Réseau africain francophone sur les armes légères, pour la prévention des conflits et la construction de la paix», en abrégé RAFAL. L'objectif est de faire circuler des informations sur la réalité de la prolifération des armes légères et de ses conséquences en Afrique, et notamment d'insister sur les «bonnes pratiques» qui permettent de lutter contre ce problème en renforçant la société civile.

Pourquoi se limiter aux pays francophones? Surtout pour renforcer une partie de ce continent qui, dans le domaine concret des armes légères, ne nous semble pas suffisamment soutenu. Mais cela ne signifie pas que le RAFAL veuille s'isoler. Des relations permanentes de coopération sont entretenues tant en Afrique centrale qu'en Afrique de l'Ouest avec les autres réseaux (Réseau pour la Corne de l'Afrique et la région des Grands Lacs, Réseau d'action sur les armes légères en Afrique occidentale) au sein desquels des contacts ont lieu entre ONG anglophones et francophones.

L'objectif que s'est assigné le RAFAL est important et ne pourra se réaliser que grâce au soutien de tous ceux qui pensent qu'il est temps que l'Afrique puisse, enfin, vivre en paix. Et ceci passe par la lutte contre la prolifération des armes légères et le développement d'une culture de paix – éléments importants dans la prévention des conflits et la construction de la paix.

**Bernard Adam,**  
Directeur du GRIP.

## Un réseau francophone d'information sur les armes légères

**T**out commence toujours par une rencontre. En juillet 2001, dans les couloirs feutrés de la Conférence des Nations unies sur les armes légères, plusieurs chercheurs du GRIP font la connaissance de neuf représentants d'ONG d'Afrique francophone. Venus en ordre dispersé, nous apprenons vite à nous connaître. Et à nous poser la même question : comment faire entendre une voix africaine francophone dans une symphonie anglo-saxonne ?

La réponse : en osant élaborer une *Déclaration des ONG africaines francophones* qui sera présentée par Christiane Agboton-Johnson (MALAO/Sénégal) devant toutes les délégations du monde en séance plénière lors de la journée des ONG. Le début d'une belle aventure...

Le début aussi d'une série d'activités menées en Europe et en Afrique sur le sujet. Dès le 4 octobre 2001, le GRIP organisait à Bruxelles une nouvelle rencontre entre une dizaine de partenaires issus d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest. A cette occasion, les participants ont convenu de former un réseau d'information et de recherche et ont exposé leurs attentes dans ce domaine.

### Plus de trente membres

Dès lors, le réseau ne cessera de croître au gré des contacts, des voyages d'information ainsi que des rencontres d'ONG pour atteindre 34 membres aujourd'hui.

Certains d'entre eux furent à l'origine de regroupements d'ONG sous forme de coalitions nationales (voir article sur le Togo par exemple) ou de réseaux locaux (voir article sur le Sud-Kivu). D'autres se sont lancés dans la formation et la sensibilisation en organisant des séminaires locaux ou sous-régionaux (voir article sur le réseau de journalistes pour la paix).

Parfois avec l'aide du GRIP, la plupart d'entre eux ont respectivement pris part à la constitution de deux grands réseaux sous-régionaux : le RASALAO pour l'Afrique de l'Ouest (voir l'article de Conmany Wesseh) et le Réseau IANSA-Afrique de l'Est et des Grands Lacs (voir l'article de Mutere Kifara).

Les premières publications ont également été éditées. Par exemple, le Rapport du GRIP

intitulé *Armes légères – Recueil de documents officiels utiles en Afrique* (disponible sur [http://www.grip.org/pub/rap/rg02-hs2\\_algafri.pdf](http://www.grip.org/pub/rap/rg02-hs2_algafri.pdf)) mais aussi le livre *Traffics d'armes vers l'Afrique* (voir article de Georges Berghezan).

D'autres vont suivre, produits dans la mesure du possible par des auteurs africains. Par ailleurs, le GRIP a assuré la traduction et l'édition du premier livre du RASALAO décrivant en français et en anglais la genèse de ce réseau.

Devant un tel développement des activités, il n'était plus possible de se contenter d'un regroupement informel de partenaires francophones.

C'est pourquoi le GRIP a pris une série d'initiatives ayant pour but d'identifier, de structurer et de dynamiser le réseau. D'abord en lui trouvant un nom en quelque sorte prédestiné : le RAFAL (Réseau africain francophone sur les armes légères, la prévention des conflits et la construction de la paix). Ensuite en lui confectionnant une charte en consultation avec ses membres les plus actifs (voir le texte complet en encadré).

### Un instrument d'échange

La mission du RAFAL y est clairement définie comme « *un instrument d'échange d'information, de recherche, de formation, de publication et de diffusion en vue de renforcer les capacités de la société civile africaine francophone. Le but poursuivi est d'améliorer les connaissances communes en matière de prolifération des armes légères dans une perspective de prévention des conflits et de construction de la paix en Afrique* ».

Les objectifs du réseau sont notamment de produire, publier et diffuser des documents originaux sur les armes légères en Afrique et la lutte contre leur prolifération, la prévention des conflits en Afrique et la construction de la paix ; de promouvoir la formation des acteurs de la société civile ; d'échanger les expériences et les bonnes pratiques sur les thèmes traités.

Un défi bien sûr, mais un défi somme toute réalisable qui permettra peut-être aux ONG africaines de disposer de certains outils indispensables à leur action.

**Xavier Zeebroek,**  
Coordinateur du RAFAL.

#### Le comité de pilotage du RAFAL

Au 1er décembre 2002, le Comité de pilotage est constitué des personnes suivantes :

- Christiane Agboton-Johnson (Mouvement contre les armes légères en Afrique de l'Ouest, MALAO-Sénégal), [malaosene@hotmail.com](mailto:malaosene@hotmail.com)
- Fatoumata Maïga (Association des femmes pour les initiatives de paix, AFIP-Mali), [fatimafip@hotmail.com](mailto:fatimafip@hotmail.com)
- Rodger Glokpor (Ligue internationale pour les droits de l'enfant, LIDE-Togo), [lido.lid@ifrance.com](mailto:lido.lid@ifrance.com)
- Mutere Kifara (Mission des Jacobins sages, MIJAS-République démocratique du Congo), [messengerdupeuple@amadoo.com](mailto:messengerdupeuple@amadoo.com)
- Jacques Ntiibarikure (Colonie des pionniers du développement, CPD-Burundi), [pionniersfr@yahoo.fr](mailto:pionniersfr@yahoo.fr)
- Kalliopi Ango Ela (Fondation Paul Ango Ela, FPAE-Cameroun), [fpae@gcnet.cm](mailto:fpae@gcnet.cm)

## Réseau africain francophone sur les armes légères, pour la prévention des conflits et la construction de la paix

# Charte du RAFAL

### 1. Préambule

La présente charte expose la mission, les objectifs, les activités et le fonctionnement du Réseau africain francophone sur les armes légères (RAFAL). Tous les membres du RAFAL souscrivent à cette charte et en acceptent les termes. Tout nouveau membre devra préalablement en prendre connaissance et y souscrire par écrit.

Cette charte s'applique du 1<sup>er</sup> décembre 2002 au 30 juin 2004.

### 2. Contexte

Plus de 500.000 personnes meurent chaque année des suites d'un conflit armé, et on dénombre deux à six fois plus de blessés. Selon les différentes informations, 50 à 70% de ces victimes sont frappées lors de conflits locaux par des armes légères, qui ne sont contrôlées par aucun traité international et dont la prolifération n'est que trop rarement entravée par les législations nationales.

Dans les pays du Sud, qu'il s'agisse de conflits armés ou de criminalité, les armes légères sont le plus souvent les armes des pauvres contre les pauvres: c'est donc sans surprise qu'on y retrouve le plus grand nombre de victimes des 550 millions d'armes légères en circulation de par le monde. Et l'Afrique, qui offre la plus grande concentration de nations très pauvres, paie un des plus lourds tributs à ce fléau. Au Congo, au Soudan, en Somalie, au Libéria mais aussi, on le sait moins, au Zimbabwe, en Afrique du Sud, en Côte d'Ivoire et au Sénégal.

Bien sûr, les armes légères ne sont pas la cause première de ces affrontements. Des désaccords, des conflits, il y en a toujours eu au cours de l'histoire des hommes. Mais on sait aujourd'hui qu'une situation de crise débouchera plus facilement sur un conflit violent si des armes sont disponibles. Leur présence en nombre aux mains de milices, de gangs, de factions, de groupes d'autodéfense rend rapidement la situation incontrôlable.

La communauté internationale commence à se rendre compte du danger. Les Nations unies ont adopté un Plan d'action sur les armes légères en juillet 2001. Les dirigeants politiques de 15 pays ouest-africains ont fait un premier pas fort remarqué en adoptant un moratoire sur la production, l'exportation et l'importation d'armes légères en octobre 1998 et en le renouvelant pour trois ans en juillet 2001.

Dans la foulée de ces initiatives internationales, la société civile africaine se montre particulièrement active dans la mobilisation des énergies pour lutter contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères sur le continent. Des ONG sensibilisent la population, interpellent leurs gouvernements et leurs responsables militaires, proposent leur média-

tion dans des conflits locaux, collectent et détruisent des armes, échangent leurs expériences. Elles se structurent également au niveau sous-régional avec la création du Réseau d'action sur les armes légères en Afrique de l'Ouest (RASALAO fondé à Accra le 21 mai 2002) et avec le Réseau sous-régional de IANSA pour la Corne de l'Afrique et la région des Grands Lacs (lancé à Nairobi le 27 mars 2002).

Du fait de cette prise de conscience et de l'inquiétante facilité d'accès aux armes légères, les conflits et la criminalité ne sont plus perçus comme des questions où les militaires et la police détiennent un monopole de fait. Beaucoup d'informations et d'expériences transitent maintenant par la société civile. Toutefois, ce matériel exceptionnel est souvent peu mis en valeur, sous-exploité et circule mal. Du fait du manque de moyens financiers et électroniques et de la faiblesse des capacités d'édition et de diffusion, les problèmes se posent avec encore plus d'acuité au sein des pays francophones. Bien qu'elles participent activement aux deux réseaux sous-régionaux, les ONG francophones ont besoin d'un soutien plus affirmé en matière de recherche, d'accès à la publication et de diffusion dans leur propre pays et à l'étranger.

### 3. Mission

Le RAFAL est un instrument d'échange d'information, de recherche, de formation, de publication et de diffusion en vue de renforcer les capacités de la société civile africaine francophone. Le but poursuivi est d'améliorer les connaissances communes en matière de prolifération des armes légères dans une perspective de prévention des conflits et de construction de la paix en Afrique.

Le RAFAL n'a pas pour but de financer les activités de ses membres.

### 4. Objectifs

Les objectifs du réseau, définis en concertation avec ses membres, sont les suivants:

1. Produire, publier et diffuser des documents originaux sur trois thèmes:
  - les armes légères en Afrique et la lutte contre leur prolifération,
  - la prévention des conflits en Afrique,
  - la construction de la paix.
2. Collecter et diffuser les informations pertinentes sur ces thèmes parmi les membres.
3. Publier et diffuser une lettre d'information commune.
4. Promouvoir la formation des acteurs de la société civile amenés à traiter ces thèmes.
5. Echanger les expériences pertinentes concernant les initiatives, les échecs et les bonnes pratiques sur les thèmes traités.

6. Repérer et identifier une série d'actions susceptibles de favoriser la maîtrise des armes légères en Afrique.
7. Dans chaque pays, faire connaître le réseau et ses membres.

### 5. Fonctionnement

Afin d'assurer son fonctionnement, le réseau adopte la structure suivante :

1. Les **membres adhérents** du RAFAL regroupent toute organisation non gouvernementale (ONG) appartenant à la société civile des pays africains francophones et marquant un intérêt sincère pour les problématiques relevant de la mission du réseau. Ils sont informés des activités du RAFAL et de la situation internationale en matière d'armes légères. Ils ont un accès privilégié au Site web et au Forum de discussion du RAFAL. Selon leurs capacités, leurs centres d'intérêt et les moyens disponibles, ils participent aux activités du RAFAL.
2. Les **membres effectifs** du RAFAL regroupent des organisations non gouvernementales (ONG) choisies au sein des membres adhérents par le Comité de pilotage qui décide sur base d'un dossier de candidature introduit de façon volontaire. Celui-ci devra faire état d'une manifestation claire d'intérêt pour les problématiques relevant de la mission et des objectifs du réseau, notamment au niveau des statuts et des activités. Le Comité de pilotage tient également compte de la pertinence des activités et de la notoriété des candidats. Les membres effectifs sont informés des activités du RAFAL et de la situation internationale en matière d'armes légères. Ils ont un accès privilégié au Site web et au Forum de discussion du RAFAL. Ils participent aux activités du RAFAL. Ils désignent en leur sein les membres du Comité de pilotage.
3. Un **Comité de pilotage**, composé de 6 membres effectifs reconnus pour leur expérience et leur dynamisme dans le réseau, choisit et programme les activités en fonction des moyens disponibles et en conformité avec la mission et les objectifs du réseau. Il recommande les auteurs des publications et fait fonction de comité de relecture. Il prépare les rencontres annuelles et détermine les membres effectifs et adhérents.
4. Un(e) **Président(e)** est désigné(e) en son sein par le Comité de pilotage pour préparer et diriger les réunions du Comité, les rencontres annuelles et pour représenter le réseau vis-à-vis de l'extérieur. Son mandat a une durée d'un an, renouvelable.

### 6. Rôle du GRIP

Le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) se penche sur les questions de sécurité dans le sens le plus large en étudiant notamment la prévention, la gestion et la ré-

solution des conflits, surtout dans les pays en développement (et en particulier l'Afrique subsaharienne). Deux des aspects sur lesquels s'est spécialisé le GRIP concernent la prolifération des armes légères et le contrôle des transferts d'armes.

Le GRIP est un centre de recherche basé à Bruxelles et, à ce titre, n'est pas membre du RAFAL. En revanche, il apporte, dans la mesure des moyens disponibles, son soutien à la mission et aux objectifs du RAFAL, son appui intellectuel et sa coordination technique dans le but de faciliter le fonctionnement du réseau et la réalisation de ses activités.

De ce fait, il participe de façon consultative aux Rencontres annuelles et aux réunions du Comité de pilotage.

En outre, le GRIP :

1. s'engage à être à l'écoute des membres, spécialement lors des rencontres annuelles, des réunions du Comité de pilotage et en permanence à travers le Forum de discussion du RAFAL ;
2. s'engage, dans la mesure des moyens disponibles, à mettre en oeuvre le programme des activités du réseau arrêté par le Comité de pilotage ;
3. recherche, dans la mesure de ses possibilités, des financements pour le réseau RAFAL. Le GRIP assume la responsabilité des projets qu'il introduit auprès des donateurs au nom du réseau RAFAL ;
4. informe régulièrement le Comité de pilotage et les membres du réseau de l'exécution des programmes et de l'état de la recherche de financements.

### 7. Activités

Sans revêtir un caractère limitatif, les activités du RAFAL sont les suivantes :

1. **Rencontres annuelles** : une rencontre du réseau RAFAL se tient chaque année.
2. **Lettre d'information** : pendant les trois premières années, une lettre d'information sur les armes légères et sur les activités du RAFAL est produite et diffusée une fois par an. Elle est ouverte à la collaboration de tous les membres du réseau.
3. **Autres productions** : le plus souvent possible, les publications des membres ainsi que celles du GRIP s'ouvriront à des contributions provenant de l'ensemble du réseau sur les thèmes traités par RAFAL. Des productions originales, sans limitation particulière au niveau des médias, sont aussi envisageables lorsque c'est jugé nécessaire.
4. **Site web** : un Site web RAFAL sera créé dont la coordination technique sera assurée par le GRIP. Il contiendra au moins la liste détaillée des membres, la charte du RAFAL et les productions qui y sont liées. Un Forum de discussion permettra de dialoguer sur toutes les questions importantes et d'échanger des informations sur les activités de chacun.

### Ça bouge au Togo

**C**ette année verra vraisemblablement le lancement officiel d'une large coalition de la société civile togolaise contre la prolifération des armes légères. Celle-ci regroupera aussi bien des organisations issues des communautés chrétienne, musulmane et laïque. L'ONG initiatrice de ce regroupement est la Ligue internationale pour les droits de l'enfant (LIDE).

Le 10 juillet 2002, à Lomé, s'est tenue une réunion d'information de la société civile togolaise sur la construction d'une paix développante et la non-prolifération des armes légères et de petit calibre, à l'initiative de N'Timina K. Kolor et de Rodger A. Glokpor, tous deux responsables de la Ligue internationale pour les droits des enfants (LIDE, [lide.lid@ifrance.com](mailto:lide.lid@ifrance.com)), avec l'appui technique du Centre des Nations unies pour le désarmement et la paix en Afrique (UNREC).

A l'issue de l'information et des débats, les quinze organisations et associations participantes de la société civile togolaise se sont déclarées extrêmement préoccupées par la prolifération et le mauvais usage des armes légères et de petit calibre, mais aussi désireuses de soutenir la mise en œuvre effective du Moratoire de la CEDEAO ainsi que les efforts de la Commission nationale togolaise de lutte contre les armes légères et de petit calibre que les participants désirent plus opérationnelle et plus visible dans ses actions.

#### Mobiliser la société civile

L'engagement a été pris d'établir une «Coalition nationale des organisations de la société civile togolaise pour une paix féconde et la lutte contre la prolifération des armes légères». Cette coalition aura pour objectif de :

- mobiliser la société civile et servir de cadre de concertation et de dialogue;
- renforcer les capacités de la société civile, informer et éduquer les communautés;
- servir de lien entre les autorités et les communautés dans la mise en œuvre du Moratoire;
- contribuer à la prévention et la gestion des conflits, à une culture de paix et de tolérance;
- contribuer à la mise en œuvre du Moratoire sur les armes légères;

- initier des actions de développement pour accompagner et consolider le processus de sécurisation et de lutte contre la prolifération des armes légères.

Les actions de cette Coalition contribueront à créer une synergie entre les différents mécanismes existants et établir des passerelles entre les différentes composantes de la société civile qui oeuvrent dans le domaine de la paix durable et du développement. Un Comité de suivi a été mis en place avec pour objectif essentiel de préparer la structuration et l'installation rapides de la Coalition.

#### Préparer l'assemblée générale

Réuni pour la première fois le 17 juillet 2002, le Comité de suivi a été chargé de préparer l'assemblée générale constitutive de mise en place de la Coalition togolaise. Par consensus de ses membres, le Comité a été structuré de la manière suivante :

**Présidence :** Ligue internationale pour les droits de l'enfant (LIDE)

**Vice-présidence :** Union musulmane du Togo

**Rapporteur général :** Social Alert Togo

**Vices-rapporteurs :** Fédération des organisations non gouvernementales du Togo (FONGTO/APER), Eglise catholique du Togo

**Trésorier général :** Eglise évangélique presbytérienne du Togo

**Vice-trésorier :** Cercle des jeunes pour une société de paix (CJSP)

Les activités identifiées par le Comité sont :

- Le recensement des différentes composantes de la société civile togolaise et l'établissement d'une liste assez large.
- La facilitation des contacts au niveau de l'administration togolaise.
- La mobilisation des ressources financières, matérielles, techniques et humaines nécessaires à l'organisation de la conférence de lancement de la Coalition.
- La rédaction des projets du document fondateur ou charte de la Coalition et de son programme d'action.

**Rodger Glokpor,**  
Secrétaire général de la LIDE.

#### Bientôt le lancement officiel de la Coalition

Le Comité préparatoire de la coalition togolaise a soumis à différents financeurs un projet de lancement officiel qui prévoit notamment un atelier d'information de toutes les organisations de la société civile togolaise sur la problématique des armes légères, un atelier d'élaboration de l'avant projet de textes fondateurs et du plan d'action de la Coalition et une assemblée générale constitutive.

## Un réseau de journalistes pour la paix

**R**éunis à Bamako en atelier, des journalistes de la presse écrite et audio-visuelle du Togo, du Niger, du Bénin, du Sénégal et du Mali ont créé le Réseau des journalistes ouest-africains pour la sécurité et la paix. Objectif: mieux informer le grand public des ravages commis par la prolifération des armes légères.

Du 12 au 14 décembre 2002 s'est tenu à Bamako un atelier de formation et de sensibilisation des journalistes francophones de l'Afrique de l'Ouest sur les armes légères. Organisé conjointement par l'Association des femmes pour les initiatives de paix (AFIP, Mali) et le Mouvement contre les armes légères en Afrique de l'Ouest (MALAO, Sénégal)<sup>1</sup>, l'atelier a regroupé une quarantaine de participants.

Dans son discours introductif, Fatoumata Maïga, présidente de l'AFIP, a évoqué l'ampleur du phénomène de la prolifération des armes légères et a attiré l'attention des journalistes sur le rôle prépondérant qu'il doivent jouer dans la stabilité sociale et économique en Afrique de l'Ouest. Quant au président de la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères, le colonel Sirakoro Sangare, il a insisté sur le rôle délicat que les hommes de la presse doivent jouer dans la prévention et de la gestion des conflits. Il les a exhortés à plus de courage, d'engagement et de détermination afin que les objectifs de paix soient atteints dans la sous-région.

Le Dr Christiane Agboton-Johnson, présidente du MALAO, a présenté les grandes lignes du projet dont la réunion de Bamako n'est qu'une première étape: il s'agit de faire des journalistes ouest-africains des vecteurs de paix. Après cette rencontre de mise en commun qui débouchera sur la création du Réseau des journalistes ouest-africains pour la sécurité et la paix, il est prévu d'autres activités, notamment de formation et de production.

### Etudes de cas

Après plusieurs exposés sur le Moratoire, le PCASED, le Code de conduite ouest-africain,

la Déclaration de Bamako et le Code de conduite de l'Union européenne, trois cas de conflits ont été exposés et débattus au cours de l'atelier: la rébellion arabo-touarègue de 1991 dans la partie Nord du Mali, la problématique de la prolifération et de la circulation des ALPC au Niger et la crise casamançaise au Sénégal. Les intervenants ont souligné une série d'écueils communs: les difficultés dans la couverture des événements en zone de conflit, la non-disponibilité de l'information, la non-implication des journalistes dans les actions, l'intimidation, la censure, la torture, voire l'assassinat ainsi que le respect de la déontologie journalistique.

Cependant, les journalistes ont reconnu au cours des débats qu'il y a eu une nette amélioration de la situation même si des blocages subsistent. Compte tenu de leur rôle préventif, ils doivent faire pression sur les gouvernants, les trafiquants d'armes et autres acteurs. A l'issue des débats, deux autres points essentiels ont retenu l'attention: le rôle déterminant que les femmes ont joué dans la gestion des conflits dans certains pays de l'Afrique de l'Ouest tels que le

Mali, et la situation dramatique que vit toute la sous-région à travers le conflit de la Côte d'Ivoire. A ce sujet, les participants ont préparé une déclaration à publier.

«Genre rédactionnel et plaidoyer» a été le thème de l'Atelier animé par les professeurs du CESTI de Dakar. Les journalistes se sont exercés à rédiger chacun un article sur le plaidoyer. L'élaboration d'un programme d'action à court terme a été le thème du deuxième atelier. Après une revue non exhaustive des préoccupations, ils ont identifié les objectifs, les groupes cibles, les activités et le calendrier d'exécution d'ici à novembre 2003.

**Kama Sakiliba Camara,**

Enseignante malienne, Membre d'AFIP.

1. En partenariat avec Oxfam Grande-Bretagne, International Action Network on Small Arms (IANSA), le GRIP (Bruxelles) et le Centre d'étude sur les techniques de l'information (CESTI, Sénégal).

### Le soutien du PCASED

Ibrahim Sall, le directeur du Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement (PCASED, [pcased\\_ed@spider.toolnet.org](mailto:pcased_ed@spider.toolnet.org)), a évoqué les différentes évolutions en cours au niveau de sa structure. Plusieurs projets sont en train d'être étudiés, notamment la production d'études sur les armes légères en Afrique de l'Ouest. Il a également assuré l'assistance du soutien de son organisme aux initiatives futures du réseau qui va se mettre en place.

### Un Comité de pilotage

Un Comité de pilotage du Réseau des journalistes ouest-africains pour la sécurité et la paix a été mis en place. Son objectif principal est d'amener les populations de l'Afrique de l'Ouest à être mieux outillées et correctement informées en matière de lutte contre la prolifération et la circulation des armes légères. Mamadou Koumé, directeur de l'APS ([mamadoukoume@hotmail.com](mailto:mamadoukoume@hotmail.com), Sénégal), a été désigné comme président et Sadou Yattara, directeur de la Maison de la presse ([syattara@yahoo.fr](mailto:syattara@yahoo.fr), Mali), comme vice-président.



Christiane Agboton-Johnson (en haut) et Fatoumata Maïga.

## Une société civile dynamique, mais harcelée

**N**œud stratégique, lieu de passage obligé de toutes les rébellions qui ont marqué le Congo depuis son indépendance, Uvira est également un vivier d'ONG actives dans les domaines du développement, de l'enfance et, depuis quelques années, des armes légères. Un réseau d'action sur les armes légères Sud-Kivu y a même vu le jour l'année passée. Mais la liberté d'expression reste très théorique dans cette partie de la RDC.

Uvira est une ville du Sud-Kivu, sur le lac Tanganyika, à quelques dizaines de km de Bujumbura, capitale du Burundi. Elle est actuellement occupée par le mouvement rebelle «RCD-Goma», soutenu par l'armée et le gouvernement rwandais. Grâce au soutien financier de l'International Action Network on Small Arms (IANSA, [coordinator@iansa.org](mailto:coordinator@iansa.org)), un séminaire s'est tenu les 15 et 22 mars 2002 afin d'examiner la possibilité de créer un réseau d'ONG luttant contre la prolifération des armes légères au Sud-Kivu. Organisé par le Centre d'éducation et de formation intégrés (CEFI, [cefi.org@caramail.com](mailto:cefi.org@caramail.com)) et la Mission des Jacobins sages (MIJAS, [mijas\\_asbl@yahoo.fr](mailto:mijas_asbl@yahoo.fr)), on pouvait y rencontrer de nombreux responsables d'ONG d'Uvira, mais également de Bukavu (notamment les Héritiers de la justice), de Fizi et de Bujumbura.

### Susciter des échanges

La première partie a surtout été consacrée à l'information des participants. La seconde journée a également rassemblé une trentaine de personnes, représentant une bonne vingtaine d'ONG.

Charles Nasibu Bilali (MIJAS) a rappelé que les objectifs de la réunion étaient de sensibiliser la société civile d'Uvira et du Sud-Kivu, de susciter des échanges sur les moyens de lutter contre la prolifération des armes légères et d'étudier la création d'un réseau. Le représentant du GRIP a ensuite exposé les tendances et l'évolution du trafic international d'armes, en particulier vers l'Afrique. Après des travaux en ateliers thématiques, il est ressorti des recommandations faites aux ONG et aux autorités locales ainsi qu'à la communauté internationale.

Le «Réseau d'action sur les armes légères Sud-Kivu» a été créé quelques semaines plus tard et réunit une majorité des ONG ayant par-

ticipé à ces deux journées de travail. Le GRIP soutient le développement de ce réseau sud-kivutien, particulièrement indispensable étant donné la prolifération anarchique des armes légères dans la région et l'usage souvent criminel dont en font leurs possesseurs, qu'ils appartiennent à des armées étrangères ou aux diverses factions congolaises qui y sont actives.

Dans ce contexte, la société civile affronte de multiples difficultés matérielles et logistiques (il n'y a par exemple pas de connexion Internet à Uvira), ainsi que souvent l'hostilité du pouvoir en place, rejeté par une écrasante majorité de la population.

### Animateurs pourchassés

Nous avons déjà pu nous rendre compte sur place des relations tendues entretenues par les ONG d'Uvira avec les autorités locales. La nervosité de ces dernières s'est accrue avec le retrait d'une partie de l'armée rwandaise en septembre dernier, en application de l'accord de Pretoria. Ainsi, au début octobre, Mutere Kifara était emprisonné pendant 24 heures pour un article publié dans *Le Messager du peuple*, publication périodique de la MIJAS, dénonçant l'administrateur d'Uvira et d'autres dignitaires du RCD-Goma pour détournement de fonds.

Pourtant, l'information avait été originellement diffusée par une radio locale contrôlée par le RCD-Goma. Mais il paraît que, comme «les paroles volent, les écrits restent», il est permis au Sud-Kivu de dire certaines choses qu'il est interdit de coucher sur papier.

Quelques jours plus tard, la guérilla des Mai-Mai, soutenue par le gouvernement de Kinshasa, s'emparait d'Uvira et était accueillie avec satisfaction par la population. Mais, grâce aux renforts rwandais, le RCD-Goma en reprenait le contrôle moins d'une semaine plus tard, provoquant l'exode au Burundi de milliers de citoyens craignant des représailles. Celles-ci n'ont pas tardé et une quarantaine de responsables



© Georges Burhazani

Les participants du séminaire qui s'est tenu en mars 2002 dans la ville d'Uvira.

d'ONG étaient placés sur une «liste noire» et recherchés. Parmi eux, se trouvaient trois des principaux animateurs du réseau sud-kivutien: Charles Nasibu et Mutere Kifara, de la MIJAS, et le pasteur Mathieu Kisose, coordinateur du CEFI.

### Liste noire

Le RCD-Goma leur reprochait des écrits ou des déclarations à des stations de radio. Ainsi, Charles Nasibu était incriminé pour avoir donné, lors d'une interview à la *Voix de l'Amérique*, des détails sur la participation de troupes rwandaises à la reprise d'Uvira. Réfugiés à Bujumbura, ils apprenaient que les services de renseignement burundais avaient été sollicités par le RCD-Goma pour tenter de les retrouver et de les extraditer. Le 12 novembre, un transfuge du RCD-Goma collaborant avec la société civile congolaise était assassiné à Bujumbura. Il aurait été un des noms figurant sur la «liste noire» précitée. Le 30 novembre, un militant des droits de l'homme, membre de Héritiers

de la justice, son épouse et leur fille cadette, tombaient sous les balles d'inconnus en uniforme militaire dans leur village de Sange, à 35 km d'Uvira.

Est-ce le résultat de l'alerte sonnée par le GRIP (communiqué de presse, contacts avec divers responsables politiques belges)? Toujours est-il que notre trio a pu rentrer, en novembre et décembre, dans ses foyers à Uvira, sans être maltraités ni subir trop de désagréments, à l'exception de quelques heures d'interrogatoire. Cet exemple montre en tout cas que, dans certaines régions d'Afrique, l'action des ONG, surtout si elles se mêlent de dossiers «sensibles», comme les armes légères, n'est pas exempte de danger pour leurs responsables. Mais ces mésaventures n'ont pas découragé nos amis d'Uvira, de nouveau d'aplomb pour poursuivre leur lutte contre la prolifération d'instruments de mort.

**Georges Berghezan,**  
Attaché de recherche au GRIP.

#### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### A l'ombre de l'Irak: le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi préparent la guerre en RDC

*Bruxelles, le 28 mars 2003* – Alors que le monde a les yeux tournés vers l'Irak, des milliers de soldats rwandais, burundais et ougandais ont franchi ces deux dernières semaines différents postes-frontière et se sont positionnés dans la zone orientale de la RDC.

Ces préparatifs de guerre à la veille de la clôture du Dialogue inter-congolais en Afrique du Sud et de la mise en place d'un gouvernement de transition constituent une violation flagrante des accords de paix et des résolutions des Nations unies.

Une réaction rapide et ferme de l'UE et de ses Etats membres est essentielle pour éviter un nouveau bain de sang au Congo.

Selon nos informations du terrain, au moins 5.000 soldats rwandais sont entrés depuis le 14 mars 2003 au Nord-Kivu (par Rutshuru), et au Sud-Kivu (par Ruzizi 2 à Bukavu, et par Kamanyola). Ces troupes rwandaises se sont dirigées vers les Hauts-Plateaux de Minembwe, vers Bunyakiri et Shabunda au Sud-Kivu, ainsi que vers Walikale et Kanyabayonga au Nord-Kivu et Lubutu près de Kisangani. Au moins 1.000 militaires burundais sont entrés via Kanvivira et le lac Tanganyika le long duquel ils sont déployés.

Les motifs de cette intervention sont sans doute multiples: briser la résistance des Mai-Mai et des forces banyamulenge de Masunzu et renforcer le RCD ou d'autres groupes armés comme Mudundu 40 et Serafuli en vue d'entretenir la confusion au Kivu, attaquer le territoire de Beni-Lubero au Nord-Kivu contrôlé par les forces du RCD-ML alliées au gouvernement congolais, contrer les milliers de militaires ougandais qui ont repris le contrôle de Bunia et de Fataki dans l'Ituri au détri-

ment de l'Union des patriotes congolais (UPC) alliée à Kigali, s'assurer le contrôle des immenses richesses naturelles...

Ces déploiements massifs sont contraires à tous les engagements des parties concernées ainsi qu'aux résolutions des Nations unies, et font peser des menaces très lourdes sur le processus de paix et sur les populations civiles. La dernière résolution en date (1468 du 20-3-03) est explicite à cet égard: elle demande au gouvernement ougandais «*de retirer sans plus de retard la totalité de ses troupes (...) comme il s'était engagé à le faire pour le 20 mars*». Au gouvernement rwandais, le Conseil demande «*de ne renvoyer aucune force sur le territoire de la RDC et souligne que tout retour ou renforcement d'une présence militaire étrangère sur le territoire de la RDC serait inacceptable et irait à l'encontre des progrès réalisés jusqu'à présent dans le cadre du processus de paix*».

Les ONG membres du Réseau européen Congo (REC) et de la Concertation chrétienne pour l'Afrique centrale/Great Lakes Advocacy Network (CCAC/GLAN) demandent que leurs gouvernements prennent des initiatives concertées pour contraindre les gouvernements rwandais, ougandais et burundais à retirer sans délai leurs troupes du territoire congolais et pour renforcer la présence de la mission d'observation des Nations unies (MONUC). Cette dernière devrait vérifier le retrait effectif des troupes étrangères de la RDC et l'arrêt de tout soutien étranger aux groupes armés et aux rébellions congolaises.

*Réseau européen Congo (REC) et Concertation chrétienne pour l'Afrique centrale/Great Lakes Advocacy Network (CCAC/GLAN)*

## Bientôt un réseau sur les armes légères en Afrique des Grands Lacs ?

**E**n Afrique centrale et en Afrique de l'Est, la société civile tente aussi de se structurer au niveau sous-régional. Après une première rencontre à Nairobi, le dernier rendez-vous était à Kampala.

A l'initiative de Uganda Action Network on Small Arms (UANSA), un atelier vient d'être tenu à Kampala du 9 au 10 janvier 2003 sur le thème «*Regional Workshop on Small Arms and Light Weapons: the Power of Networking*». L'Afrique centrale y était présente en force.

L'objectif principal de cet atelier était de redynamiser le travail en réseau aux fins de mener au mieux la lutte contre la prolifération des armes légères dans toute la région.

Richard Mugisha, directeur de People With Disabilities (PWD), une ONG ougandaise chrétienne oeuvrant dans le domaine des personnes indigentes, a insisté sur l'importance d'une action en commun avec le seul souci de faire converger les efforts vers une solution durable au problème lié à la prolifération et au trafic illicite des armes légères dans la région. Il a reconnu qu'une telle ambition n'est pas facile à réaliser car elle fait appel à un certain esprit de bénévolat.

### Six pays, un défi

Selon M. Raymond Kamanyero, délégué de la Compagnie des apôtres de la paix (CAP, Burundi), alors que son pays est en guerre civile depuis bientôt dix ans, très peu d'organisations sont engagées dans la lutte contre la prolifération des armes légères et leurs moyens sont très maigres. Un réseau sous-régional dynamiserait certainement le réseau burundais qui a du mal à se mettre en place.

Pour Georges Tshionza Mata (SERACOB, Kinshasa, RDC), la lutte sur ce terrain passe par la démobilisation des enfants-soldats dans la partie sous contrôle gouvernemental. Mutere Kifara, de la Mission des Jacobins sages (MIJAS, Uvira, RDC) a évoqué la situation des armes légères telle qu'elle prévaut dans la zone sous contrôle rebelle.

Outre les difficultés à mettre sur pied un réseau national dans un pays en guerre civile, Joseph Ongala et Anisia K. Achieng, directrice de Sudanese Women Voice for Peace (SWVP, Soudan) ont brossé un tableau des actions vi-

sant à sensibiliser les paysans sur les méfaits et les conséquences de la détention illégale d'armes légères.

A l'instar des délégués soudanais, Prisca Mujawayezu (CCOAIIB, Rwanda) et Jean-Paul Nyirindekwe ont dénoncé la passivité de la société civile rwandaise, chez qui toute action sur les armes légères est inexistante. Aucune ONG rwandaise n'a à ce jour orienté son plan d'action sur la lutte contre ce fléau. Seul le gouvernement a récemment mis sur pied une unité de contrôle des armes légères. Un processus de redynamisation de la société civile rwandaise est cependant en cours à Kigali.

Le colonel Jan Kamenju, directeur du Security Research and Information Center (SRIC, Kenya) est revenu sur différentes actions déjà menées en vue de lutter contre la prolifération et le trafic illicite des armes légères en Afrique de l'Est en particulier, notamment la Déclaration de Nairobi, par laquelle les pays de la région s'étaient engagés à maîtriser la circulation des armes légères, et la Conférence de Nairobi organisée les 28 et 29 mars 2002 par le SRIC.

Richard Nabundere a présenté le National Focal Point (NFP), une commission sur les armes légères instituée par le gouvernement ougandais et dont il est le coordinateur. Le NFP est constitué de délégués venus de différents ministères et de quatre membres issus de la société civile. Parmi les grands projets figure l'adoption par l'Assemblée nationale d'une loi sur les armes légères en Ouganda.

Après ce large tour d'horizon, les participants de l'atelier de Kampala ont finalement appelé à mettre sur pied, à courte échéance dans leurs pays respectifs, des réseaux nationaux. Un appel particulier a été lancé au Réseau du Sud-Kivu pour qu'il dynamise son activité en se ralliant d'autres ONGs des autres régions du Congo pour former ainsi un réseau national.

**Mutere Kifara,**  
Directeur de la MIJAS.



© Bahr/Press - UNICEF

*La démobilisation et la réinsertion des enfants-soldats : un défi pour tous les pays de la région.*

# Contribution à la sauvegarde de la vie et à la construction de la paix<sup>1</sup>

**A**près quatre ans d'acharnement et une demi-douzaine de consultations au niveau sous-régional, quelques leaders de la société civile ouest-africaine sont arrivés à réunir les forces vives des quinze pays de la CEDEAO pour fonder le Réseau d'action sur les armes légères en Afrique de l'Ouest (RASALAO).

Au cours de ces dernières années, un certain nombre d'organisations ouest-africaines ont été fondées avec, parmi leurs objectifs, la maîtrise des armes légères. Beaucoup d'autres ont depuis intégré ce thème dans leurs activités. Quelques-unes jouèrent et jouent encore un rôle important dans l'arrêt des conflits violents qui ravagent leur communauté, en désarmant les combattants, en promouvant la réconciliation et en défendant les droits de l'homme, en protégeant les femmes et les enfants et en combattant généralement pour une société juste et pacifique.

Deux de ces organisations – le Centre for Democratic Empowerment (CEDE, Libéria) et le Centre for Conflict Resolution (CENCOR, Ghana) – participèrent à l'initiative d'Orilla au Canada en août 1998 dont allait résulter la fondation du Réseau d'action international sur les armes légères (RAIAL-ANSIA).

Le RAIAL a, depuis son lancement formel en mai 1999, attiré en son sein environ 400 organisations de tous les continents. C'est maintenant le leader incontesté des actions de la société civile concernant les armes légères dans le monde. L'un d'entre nous, le CEDE, participe même à une des structures de direction du RAIAL: le Comité de facilitation. Comme tous les participants de l'initiative, le CEDE et le CENCOR entreprirent d'encourager plus de participation africaine au réseau sur les armes légères.

Après une première consultation régionale à Accra en septembre 1998, quinze ONG issues de sept pays d'Afrique de l'Ouest firent

un pas supplémentaire à Abuja en décidant de créer un réseau d'organisations travaillant sur les questions des armes légères. Elles mandatèrent le président de la rencontre – le directeur exécutif du CEDE – à coordonner les efforts.

Un Comité fut créé avec d'autres membres dont le Centre for Democratic Empowerment (CEDE, Libéria), African Strategic Peace Research Group (AFSTRAG, Nigeria), le Mouvement national des femmes pour la sauvegarde de la paix et l'unité nationale (Mali), le Mouvement contre les armes légères en Afrique de l'Ouest (MALAO, Sénégal) et Femme et famille (FEFAM, Niger). L'ancien président du gouvernement par intérim du Libéria, le docteur Amos Sawyer, fut le conférencier principal de la rencontre. Les participants se ren-

dirent au Sommet des ministres de la CEDEAO qui se tenait au même moment afin de faire pression en faveur de l'approbation du Moratoire. Ils lurent un message aux chefs d'Etat de la CEDEAO.

En mars 1999, une nouvelle consultation profita du lan-

cement du PCASED à Bamako pour lui adresser un Appel à l'action.

L'organisateur du Comité préparatoire organisa, avec l'aide de FOSDA et le soutien d'ANSIA, d'International Alert, d'Oxfam et du GRIP, la Conférence fondatrice du RASALAO à Accra en juin 2002.

Celle-ci, regroupant plus de 40 ONG de douze pays a permis d'approuver le Document fondateur<sup>2</sup> contenant les objectifs, les structures de décision et de mise en oeuvre du RASALAO et de mettre sur pied de façon appropriée les structures dirigeantes.

En outre, le Comité de pilotage fut chargé de préparer et d'adopter le Programme d'action du RASALAO.

**Conmany B. Wesseh,**  
Directeur exécutif du CEDE,  
Président du Comité de pilotage.



Mariam Maïga, Christiane Agboton-Johnson, Conmany Wesseh et Afi Yacubu (de g. à dr.), quatre membres du Comité de pilotage du RASALAO.

### Le Comité de pilotage du RASALAO

La composition du Comité de pilotage est la suivante:

- Conmany B. Wesseh, Président (Center for Democratic Empowerment, CEDE – Libéria) [cede-reg@afnet.net](mailto:cede-reg@afnet.net)
- Mariam Maïga Djiibrilla (Mouvement national des femmes pour la sauvegarde de la paix et de l'unité nationale – Mali) [mdm7@datatech.toolnet.org](mailto:mdm7@datatech.toolnet.org)
- Général (e.r.) Ishola Williams (African Strategic and Peace Research Group, AFSTRAG – Nigeria) [afstrag@cyber-space.net.ng](mailto:afstrag@cyber-space.net.ng)
- Adelino Handem (Association guinéenne d'études et alternatives, ALTERNAG – Guinée Bissau) [alternag@hotmail.com](mailto:alternag@hotmail.com)
- Florella Hazeley (Council of Churches in Sierra Leone, CCSL – Sierra Leone) [ccsl@sierralel.sl](mailto:ccsl@sierralel.sl)
- Afi Yacubu (Foundation for Security and Development, FOSDA – Ghana) [fosad\\_africa@yahoo.com](mailto:fosad_africa@yahoo.com)
- Christiane Agboton-Johnson (Mouvement contre les armes légères en Afrique de l'Ouest, MALAO – Sénégal) [malaosene@hotmail.com](mailto:malaosene@hotmail.com)
- Mariam Bayard Gamatie (Femmes et famille, FEFAM – Niger)
- Bafour Dokyï Amoah (Association des conseils œcuméniques et des Eglises en Afrique de l'Ouest, FECCIWA) [cmid@africaonline.com.gh](mailto:cmid@africaonline.com.gh)

1. Extrait de la communication prononcée à la Conférence fondatrice du RASALAO à Accra, le 20 mai 2002.

2. Voir Document fondateur du RASALAO plus loin.

## Réseau d'action sur les armes légères en Afrique de l'Ouest (RASALAO)

# Document fondateur du RASALAO

### I. Introduction

La prolifération, la disponibilité et le mauvais usage des armes légères et de petit calibre mettent en danger la sécurité de la population, des communautés et des nations, et l'Afrique de l'Ouest ne fait pas exception à la règle. Les armes légères sont les plus utilisées lors des vols à main armée, des disputes au sein ou entre des localités, des guerres locales, des insurrections armées, des actions rebelles et du terrorisme. Elles sont utilisées pour protéger le trafic de drogue, la contrebande et autres crimes comparables. Les armes légères et de petit calibre participent aux violations massives des droits de l'homme, facilitent la mauvaise gouvernance, les violations de la constitution, les coups d'Etat, permettent d'établir ou de maintenir un état général de terreur, d'insécurité et d'instabilité.

C'est pourquoi le mauvais usage des armes légères et de petit calibre provoque des résultats catastrophiques, causant de graves blessures physiques et psychologiques à de nombreuses populations, poussant des millions de personnes à se déplacer, en condamnant des millions d'autres à vivre une vie de réfugié, brisant des familles et des communautés et détruisant les économies et l'environnement. Les conséquences immédiates sont des souffrances humaines indicibles, une pauvreté endémique, un sous-développement accru, davantage de conflits violents et l'absence de paix.

Les conflits en Afrique, et spécialement ceux de la sous-région ouest-africaine, prennent des proportions incontrôlées et sanglantes du fait de la disponibilité et de la facilité d'accès aux armes légères. En s'attaquant au problème posé par la prolifération des armes légères et de petit calibre, on est confronté à la logique de l'offre et de la demande de ces armes. La demande est suscitée par une mauvaise gouvernance, par l'insécurité et la pauvreté. L'offre provient essentiellement de sources extérieures poussées par le profit, l'égoïsme et le désir de domination.

Quelles que soient les motivations poursuivies par l'offre et la demande, les armes légères et de petit calibre tuent, détruisent des biens, causent des souffrances humaines incalculables.

Chaque pays de la sous-région ouest-africaine a connu un conflit armé sous une forme ou une autre au cours duquel les armes légères jouèrent un rôle crucial. On estime que sur les 550 millions d'armes légères en circulation dans le monde, l'Afrique de l'Ouest à elle seule en compte environ 8 millions.

Le monde s'est rendu compte du danger que représente cette menace. L'Afrique a pris position. L'Afrique de l'Ouest a commencé à agir. Les dirigeants politiques ouest-africains ont fait le premier pas en adoptant un moratoire sur la production, l'exportation et l'importation d'armes légères en octobre 1998 et en le renouvelant pour trois ans en octobre 2001.

La société civile en Afrique, et en Afrique de l'Ouest en particulier, a été poussée, du fait de l'ex-

périence spécifique vécue par ses différents pays, à intégrer la maîtrise des armes légères comme une composante importante de son mandat individuel et collectif. Les organisations de la société civile travaillant dans tous les domaines coopèrent et contribuent à sauver des vies en combattant la prolifération des armes légères et les conflits armés.

Depuis 1998, de nombreuses organisations se sont concertées afin de mettre sur pied un réseau qui rendrait leur travail plus efficace. Parmi les principales rencontres, on peut citer les suivantes :

- le Conseil mondial des Eglises, le Norwegian Church Aid/Norwegian Initiative on Small Arms Transfers (NCA/NISAT) et l'Association des conseils oecuméniques et des Eglises en Afrique de l'Ouest (FECCLWA) ont organisé la *Concertation oecuménique sur le micro-désarmement dans la sous-région d'Afrique de l'Ouest*, tenue à Accra en septembre 1998 ;

- la *rencontre des ONG ouest-africaines* mise sur pied à Abuja avec le soutien du NISAT et du Centre régional des Nations unies pour la paix et le désarmement à l'occasion du Sommet de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui adopta le Moratoire sur la production, l'exportation et l'importation d'armes légères en octobre 1998 ;

- la *consultation* organisée à l'occasion du lancement du Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement (PCASED) à Bamako en mars 1999 ;

- le Centre for Democracy and Development, le Center for Democratic Empowerment, la Campaign for Good Governance et le Groupe de recherche sur les stratégies et la paix en Afrique ont organisé un atelier sur *les interventions militaires privées et la prolifération des armes dans les conflits en Afrique* à Monrovia en juillet 2000 ;

- l'UNREC a organisé une *Consultation sur les armes légères* à Lomé en décembre 2000 ;

- le PCASED, la Foundation for Security and Development in Africa, l'ASDR ont organisé une *Consultation sur les armes légères* à Accra en juin 2001 ;

- de nombreux autres événements et rencontres sur les armes légères ont eu lieu en Europe et en Amérique entre participants ouest-africains depuis 1998.

Certaines organisations de la société civile ouest-africaine ont pris part aux efforts en vue de créer le Réseau d'action international sur les armes légères (RAIAL-IANSA) dont ils sont maintenant des membres et des participants actifs. Ils font pression sur les gouvernements pour endiguer le commerce illicite et la circulation des armes légères. Réalisant qu'un travail efficace sur la maîtrise des armes légères peut être entrepris grâce à la coopération et à la solidarité, les organisations ont convenu qu'il était nécessaire et urgent de créer un réseau sous-régional.

### II. Appellation

Le réseau des organisations de la société civile qui coopèrent pour combattre la prolifération des ar-

mes légères et sauver des vies humaines s'appellera Réseau d'action sur les armes légères en Afrique de l'Ouest (RASALAO).

### III. Vision

Pour le RASALAO, la population doit vivre dans une société juste, équitable et démocratique, libérée de la présence des armes légères illicites et de leur mauvais usage, et dans une sous-région ouest-africaine où règnent la paix et la sécurité.

### IV. Mission

Le RASALAO servira d'instrument de coopération à la société civile en matière de non-prolifération et contre la production, le commerce, la circulation et l'usage des armes légères et de petit calibre en Afrique de l'Ouest.

### V. Objectifs

Les objectifs du réseau seront :

- de servir de forum pour l'échange d'informations, de points de vue, d'expériences et de stratégies dans le combat contre la prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique de l'Ouest ;
- de travailler à réduire la demande en armes légères et de petit calibre en Afrique de l'Ouest ;
- d'être source de solidarité pour tous ceux et toutes celles qui travaillent sur les questions des armes légères et qui peuvent en être affectés du fait de leur travail ou qui en sont victimes.

### VI. Membres du réseau

Le RASALAO sera ouvert aux organisations et aux personnes suivantes qui souscriront à la vision et à la mission du RASALAO :

- les organisations nationales de la société civile ;
- les coalitions ou les réseaux nationaux regroupant des organisations de la société civile ;
- les coalitions ou les réseaux sous-régionaux regroupant des organisations de la société civile ;
- les experts, les dirigeants issus du monde politique et social, des personnalités remarquables ou populaires, des célébrités du monde sportif, des arts, de la culture ou d'autres domaines, sur recommandation du Comité de pilotage du RASALAO.

Les organisations qui ne travaillent pas nécessairement sur les armes légères mais qui souscriraient à la vision du RASALAO pourront devenir membres associés.

La qualité de membre d'honneur peut être accordée par le Comité de pilotage à des personnalités influentes et distinguées.

### VII. Nature du réseau

Le RASALAO sera un réseau souple regroupant des organisations et, lorsque c'est nécessaire, des individus unis pour sauver la vie.

Chaque organisation maintiendra son identité propre et travaillera seulement sur les programmes de son choix et sur les politiques qu'elle soutient, pourvu cependant qu'elle reste cohérente avec la vision et la mission du RASALAO.

### VIII. Structure du réseau

Les structures de décision et d'action du RASALAO seront les suivantes :

**1. La Conférence générale :** Cet organe sera l'instance suprême du réseau qui décidera des options politiques fondamentales. Elle élira le Comité de pilotage du réseau et contrôlera son travail. La Conférence générale se tiendra une fois par an en présence des membres, des membres associés et des membres d'honneur du RASALAO ainsi que de toute autre personne qui aurait été invitée par le Comité de pilotage.

**2. Le Comité de pilotage :** Il sera le deuxième organe en importance du réseau. Il prendra des décisions entre deux Conférences générales afin d'assurer le fonctionnement courant du réseau. Il engagera le ou la responsable principal(e) du **Secrétariat**, contrôlera le travail du Secrétariat, assurera son propre fonctionnement et approuvera le budget du RASALAO. Le Comité de pilotage sera constitué d'individus représentant des organisations qui font partie de réseaux nationaux ou sous-régionaux. Une seule personne par pays, issue d'une organisation ou d'un réseau national, peut être élue au Comité de pilotage, de même qu'une seule personne issue d'un réseau sous-régional. Sauf décision contraire de la Conférence générale, le Comité de pilotage comprendra neuf membres et sera dirigé par un(e) président(e) secondé(e) par un(e) vice-président(e). La durée du mandat de chaque membre du Comité de pilotage est de deux ans, renouvelable une seule fois. Le Comité de pilotage se réunira en session ordinaire tous les six mois.

**3. Le Secrétariat :** Cet organe appliquera les décisions de la Conférence générale et du Comité de pilotage. Il sera mis en place par étapes par le Comité de pilotage sur base des besoins et des ressources disponibles. Le Comité de pilotage déterminera les procédures de création du Secrétariat ainsi que les besoins matériels et humains nécessaires à son fonctionnement. Dans l'attente de l'installation complète du Secrétariat, le Président du Comité de pilotage assumera les fonctions du Secrétariat avec l'aide des membres du Comité de pilotage si cela est jugé nécessaire.

**4. Le Conseil des sages :** Cette instance conseillera le Comité de pilotage concernant les options politiques fondamentales et ses membres assureront la promotion du travail du réseau selon leurs capacités et leur inclination individuelles. Il sera constitué de personnalités éminentes désignées par le Comité de pilotage.

### IX. Emplacement du Secrétariat

Le Secrétariat sera installé par un des réseaux nationaux membres du RASALAO. Le ou la responsable du Secrétariat sera recruté(e) par le Comité de pilotage et ne proviendra pas du pays d'accueil. Le Comité de pilotage recommandera à la Conférence générale – qui décidera en dernier ressort – d'un emplacement approprié pour le Secrétariat.

*Adopté ce 21 mai 2002 lors de la Conférence fondatrice du Réseau d'action sur les armes légères en Afrique de l'Ouest, tenue à Accra au Ghana.*

## Mieux connaître le fléau des armes légères pour le combattre plus efficacement

**L**es armes légères sont la cause chaque année de morts violentes, de blessures graves et de traumatismes psychologiques pour plusieurs milliers de personnes, notamment en Afrique, dans le cadre de conflits nationaux et régionaux à caractère politique, économique, social, religieux et/ou ethnique. Cette année, le GRIP a traduit pour la deuxième fois un annuaire devenu incontournable sur le sujet : celui de Small Arms Survey.

Dans ces zones de tensions, les armes intensifient et prolongent les hostilités, compromettent leur résolution et les efforts de développement. Et l'Occident n'échappe pas à ce fléau. Aux Etats-Unis et en Europe, les armes légères favorisent les crimes, les suicides, les accidents et la violence domestique.

Depuis la seconde moitié des années 1990, de nombreux efforts sont déployés, tant au niveau gouvernemental que non gouvernemental, pour résoudre les problèmes issus de la prolifération et de l'utilisation des armes légères. En 2001, le «Programme d'action», adopté par consensus lors de la Conférence des Nations unies sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects organisée par les Nations unies<sup>1</sup>, met en lumière un vaste éventail de conséquences négatives associées à la prolifération et à l'utilisation de ces armes, et entend accroître les contrôles sur les trafics licites et illicites.

### Un ouvrage de référence

Dans cette dynamique, la communauté scientifique n'est pas restée inactive. Depuis 2001, le projet Small Arms Survey, qui dépend de l'Institut universitaire de hautes études internationales de Genève, publie un annuaire qui entend livrer des informations et des analyses fiables sur tous les aspects du problème. Publié initialement en anglais (<http://www.smallarmssurvey.org/Yearbook.html>), le GRIP assure la traduction, l'édition et la diffusion de la version française (<http://www.grip.org/pub/sas2002.html>) vers un plus large public.

La dernière livraison, l'*Annuaire sur les armes légères 2002 – Evaluer le coût humain*, fournit notamment des informations nouvelles et actualisées ainsi que des analyses sur la production des armes légères, sur les stocks et

le commerce. Il comprend également des études approfondies sur un très grand nombre d'aspects, depuis la collecte des armes et les programmes de destruction jusqu'aux conséquences humanitaires liées à la disponibilité et à l'utilisation de ces armes.

Un outil indispensable pour lutter efficacement contre ce fléau et évaluer les différentes mesures élaborées dans ce but, dont un des défis majeurs réside dans le maintien d'un équilibre entre les actions portant sur la *limitation de l'offre* (au sein des Etats producteurs du Nord) et celles visant à la *réduction de la demande* (au sein des Etats du Sud).

**Caroline Pailhe,**

Chargée de recherche au GRIP.

1. Nations unies, Assemblée générale, *Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects*, 20 juillet 2001, reproduit dans le document des Nations unies A/CONF.192/15.



L'annuaire 2002, un ouvrage de 330 pages.

### Indices révélateurs

- Plus de 1.000 sociétés dans au moins 98 pays à travers le monde sont impliquées directement ou indirectement dans la fabrication d'armes légères et/ou de munitions.
- 13 pays seulement dominent le marché des armes légères.
- Il y a actuellement au moins 639 millions d'armes à feu en circulation dans le monde, dont 59% sont détenues légalement par des civils.
- Les civils achètent plus de 80% des armes fabriquées chaque année dans le monde.
- A l'heure actuelle, plus de 20 pays communiquent des statistiques officielles sur leurs exportations d'armes légères.
- Les Etats-Unis et la Fédération russe sont les plus grands exportateurs d'armes en termes de valeur.
- La disponibilité et l'utilisation d'armes légères peuvent avoir des répercussions humanitaires de tous ordres, provoquant le déplacement des populations ou encore portant atteinte à la satisfaction des besoins vitaux.
- Les armes légères peuvent accroître et accélérer le processus de violence meurtrière.
- La falsification de documents indiquant l'utilisation finale est un moyen souvent utilisé pour contourner les embargos des Nations unies sur les armes et pour les détourner vers les marchés illicites.
- Lors de la dernière décennie, 4 millions d'armes légères ont été détruites dans le cadre de différents programmes de collecte et de destruction, réduisant ainsi le stock global d'armes légères.

## Le « savoir-faire » belge

**J**acques Monsieur, vous connaissez ? Et Geza Mezösy, Marty Cappiau, Ronald De Smet ou Ronald Rossignol ? Quels peuvent bien être les points communs entre ces individus ? Le GRIP en a trouvé trois : ils sont belges, ils se livrent au trafic d'armes et tout le monde est au courant. Enquête.

En collaboration avec les éditions Complexe, le GRIP a publié en novembre dernier un livre collectif consacré aux trafics d'armes vers l'Afrique.

L'approche choisie a été de se pencher prioritairement sur l'implication des autorités et de ressortissants belges ou français dans les transferts douteux ou illicites d'armes vers le continent africain. La guerre en République démocratique du Congo (RDC) a également donné lieu à un important chapitre.

### Une spécialité belge

Une conclusion qui s'impose est que l'époque dorée du trafic d'armes est derrière nous. Cependant, certains personnages continuent à bénéficier d'une étonnante mansuétude des juges.

Ainsi, Jacques Monsieur a été libéré à l'issue de son procès à Bruxelles, après avoir passé près de deux ans dans des prisons en Turquie et en Iran. Ayant travaillé pendant plus de quinze ans pour l'OTAN, de nombreux services secrets et des multinationales comme Elf, il a notamment été impliqué dans l'Irangate et dans d'importantes violations de l'embargo sur les armes à destination de l'ex-Yougoslavie et est sans conteste le principal trafiquant d'armes belge de ces dernières décennies.

D'origine hongroise, Geza Mezösy n'en finit pas de fréquenter les tribunaux belges pour répondre de diverses affaires. Mais notre étude semble indiquer que ses exploits ont peut-être été gonflés par certains médias.

Marty Cappiau, proche du Front national français et de l'état-major croate, a été tué l'an passé par le garde du corps d'un mafieux qu'il

venait d'abattre. En collaboration avec Jacques Monsieur, il avait été l'un des principaux artisans du contournement de l'embargo infligé à la Croatie, alors en guerre.

Ronald De Smet, associé de Victor Bout alors qu'il faisait ses premiers pas de sa carrière de trafiquant international à l'aéroport d'Ostende, semble ne plus quitter ses repaires d'Afrique centrale.

Enfin, Ronald Rossignol, ancien avocat proche de l'homme politique belge Vanden Boeynants, compte parmi ses clients des pays comme le Libéria, le Rwanda et le Soudan, ainsi que les rebelles sierra-léonais et congolais.

Ces cinq personnages ont également comme point commun d'être tous suspectés d'avoir livré, à un moment ou un autre de leur carrière, des armes en Afrique, en particulier à des entités sous embargo. Bien entendu, il y a une part d'arbitraire dans le choix de ces trafiquants : il y a en effet bien d'autres Belges impliqués dans des trafics d'armes ces dernières années, mais le temps et les moyens nous ont fait défaut pour une étude plus exhaustive.

### Le numéro un

Le journaliste Sergio Carrozzo s'est lui intéressé à Victor Bout, probablement le principal trafiquant d'armes de ces dernières années. Disposant de dizaines d'avions et compagnies aériennes, basé aux Emirats arabes unis, mais disposant de liens étroits avec le régime de Kigali, ce citoyen d'origine tadjik alimente en armement notamment les rebelles d'Afrique centrale dont il transporte également les troupes et les minerais exploités illégalement.

Pierre Richard, journaliste lui aussi, dépeint quelques trafiquants israéliens, souvent d'origine ex-soviétique, comme Arcadi Gaydamak, un des principaux acteurs de l'Angolagate. Il décrit ensuite le rôle important de certains dirigeants africains dans des livraisons d'armes à des mouvements rebelles ou des Etats sous embargo.

### L'Angolagate

Le livre offre enfin un récapitulatif de l'affaire Falcone ou Angolagate. Sandrine Santo y examine l'enquête judiciaire ouverte en France fin 2000 suite à des ventes d'armes litigieuses conclues en 1993 entre l'Angola et Pierre Falcone, alors représentant de la Sofremi, so-

© Roger Jobb.



Sur les 51 pays du continent africain, 18 sont victimes de conflits armés ou de guerre civile et 13 autres sont confrontés à une violence meurtrière importante. Cette situation dramatique s'explique notamment par la grande disponibilité d'armes légères.

ciété d'exportation du ministère de l'Intérieur. L'affaire a surtout attiré l'attention des médias à cause de l'implication de Jean-Christophe Mitterrand, fils aîné de l'ancien président. On peut discuter la légalité de ces transferts d'armes slovaques à l'Angola, alors en pleine reprise de la guerre civile. Aujourd'hui, ils contreviendraient clairement au Code de conduite de l'Union européenne entré en vigueur en 1998.

Cette affaire met en tout cas en lumière le manque de transparence des ventes d'armes et de la politique africaine de la France (réseaux Foccart, Mitterrand, Pasqua) pendant des décennies. Elle pose également la question de la responsabilité des intermédiaires, intouchables tant que les armements ne sont pas passés par le territoire français.

### De l'huile sur le feu congolais

Enfin, le livre aborde également les *transferts d'armes vers les acteurs impliqués dans le conflit en RDC*, que ce soient le gouvernement de Kinshasa, ses alliés ou les diverses factions le combattant. Il s'agit d'une recension de plusieurs dizaines d'affaires donnant une idée des mécanismes alimentant une des guerres les plus meurtrières de ces dernières décennies et des complicités internationales permettant leur continuation. Ce chapitre pourrait être utilement complété par le récent rapport de l'ONU sur le pillage des ressources naturelles de la RDC.

### Changement de contexte

En conclusion, le GRIP constate que, dans certains pays du moins, il est de plus en plus difficile d'exercer la profession de trafiquant d'armes.

En effet, pendant la Guerre froide, puis pendant les guerres d'ex-Yougoslavie, les trafiquants ont souvent été tolérés, couverts, voire recrutés par les services secrets de divers États, notamment occidentaux, dont ils servaient les intérêts. Les dernières années ont été marquées par diverses tendances, dont l'importance accrue du transport aérien, les énormes stocks libérés par l'effondrement des pays d'Europe de l'Est, l'émergence des mafias de ces pays et la part de plus en

plus grande des conflits africains sur le marché illicite. Avec la disparition de la confrontation entre deux superpuissances, les pays occidentaux ont moins intérêt qu'auparavant à soutenir l'une ou l'autre partie d'un conflit en l'approvisionnant ouvertement ou clandestinement en armes.

Plus que par le passé, les trafiquants ne sont mus que par leur propre intérêt financier, sans égard pour les intérêts géostratégiques ou économiques des pays dont ils sont issus. Dans de nombreux cas, ils deviennent donc gênants et indésirables, ce qui est un des facteurs principaux expliquant les poursuites ou les dénonciations dont ils font l'objet.

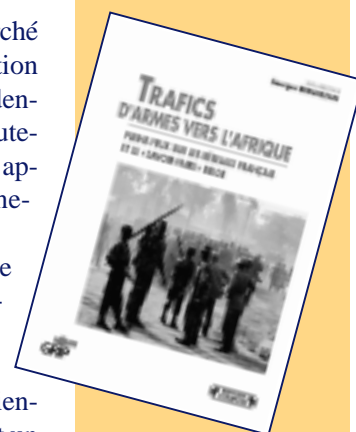
### Quels remèdes ?

Enfin, tout en se félicitant de la volonté politique accrue de combattre les trafics illicites, le GRIP recommande aux États, et en premier lieu à ceux membres de l'Union européenne, de prendre diverses mesures, dont l'adaptation de leur législation pour rendre punissables les délits commis à l'étranger par leurs ressortissants (comme la Belgique vient de le faire), une révision profonde du système des certificats d'utilisateur final (*end user*), souvent falsifiés par les trafiquants, une harmonisation de leurs législations nationales, un meilleur respect du code de conduite européen, voire sa transformation en un outil contraignant.

Sur le plan international, le GRIP propose l'instauration d'un système de marquage, d'enregistrement et de traçage des armes légères. Un tel système, dont l'ONU étudie la faisabilité, faciliterait, à long terme, l'identification des filières de trafic

d'armes et leur répression. Enfin, l'ONU devrait imposer plus d'embargos sur les armes aux régions en guerre et dégager davantage de moyens pour les mettre en oeuvre. Il est navrant de constater que, sauf l'UNITA angolaise et les rebelles hutu rwandais, aucun des participants au conflit congolais ne soit l'objet d'un tel embargo.

**Georges Berghezan,**  
Attaché de recherche au GRIP.



Trafics d'armes vers l'Afrique – Pleins feux sur les réseaux français et le « savoir-faire » belge, un ouvrage dirigé par Georges Berghezan, 192 pages.



L'Assemblée générale des Nations unies : l'un des forums qui se préoccupe du trafic d'armes.

## Liste des membres du RAFAL

### BURUNDI

**Association des jeunes chrétiens en Afrique centrale (AJeCA)**  
B.P. 1762 Bujumbura, Burundi  
Tél. : (00257) 21 03 50  
[ajecabu@yahoo.fr](mailto:ajecabu@yahoo.fr)  
Responsable : M. Félicien Mirindi

**Compagnie des apôtres de la paix (CAP)**  
B.P. 2605 Bujumbura, Burundi  
Tél. : + 257 21 7409  
[cap@cbinf.com](mailto:cap@cbinf.com)  
Responsable : M. Denis Nshimirimana

**Nduwamahoro (Le non-violent actif)**  
B.P. 1390, Bujumbura, Burundi  
Tél. : (257) 21 50 57  
[criid@cni.cbinf.com](mailto:criid@cni.cbinf.com)  
Responsable(s) : Abbé Adrien Ntabona ; M. Zénon Manirakiza

**Colonie des pionniers du développement (CPD)**  
BP 3562 Bujumbura, Burundi  
Tél. : + 257 827 341  
[pionniersfr@yahoo.fr](mailto:pionniersfr@yahoo.fr)  
Responsable : M. Jacques Ntibarikure

### CAMEROUN

**Fondation Paul Ango Ela (FPAE)**  
BP 164, Yaoundé, Cameroun  
Tél. : 2 237 21 39 01  
[fpae@gcnet.cm](mailto:fpae@gcnet.cm)  
Responsable : Mme Kalliopi Ango Ela

**Commission diocésaine Justice et Paix de Yaoundé (CDJP)**  
BP 1836, Yaoundé, Cameroun  
Tél. : (237) 21 04 83  
[degroote-j@iccnet.cm](mailto:degroote-j@iccnet.cm)  
Responsable(s) : Mgr André Wouking ; Sœur Jeanne De Groote

**Groupe de recherche sur la paix en milieu étudiant au Cameroun (GRPMEC)**  
B.P. 13.766, Yaoundé, Cameroun  
Tél. et fax : (237) 22 10 24  
[fifoch@yahoo.com](mailto:fifoch@yahoo.com)  
Président : Fochivé Fils Jeannot

### REPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

**Groupe Amos**  
B.P. 724, Limete, République démocratique du Congo  
Tél. : (243) 12 340 94  
[kaflosh@yahoo.fr](mailto:kaflosh@yahoo.fr)  
Responsable : Flory Kayembe Shamba

**Actions de solidarité inter-paysannes pour un développement intégré (ASIDI)**  
B.P. 1740 Bukavu, R.D.C. ou B.P. 335 Cyangugu, Rwanda  
Tél. (250) 84 55 852  
[matbahezile@hotmail.com](mailto:matbahezile@hotmail.com)  
Responsable(s) : Rév. M. Mouke

**Association des volontaires pour la récupération des enfants orphelins (AVREO)**  
[Siège social : Uvira / Kiliba - RDC]  
B.P. 3634 Bujumbura - Burundi  
Tél. : (+257) 923 983  
[avreo2001@yahoo.fr](mailto:avreo2001@yahoo.fr)  
Responsable : Monsieur Kabwe Janvier

**Centre d'éducation et de formation intégrée (CEFI)**  
B.P. 3484 Bujumbura, Burundi  
[Siège social : Av. Président Mobutu 18, Mulongwe, Uvira, Sud Kivu, RDC]  
Tél. : +257 93 66 07  
[cefi.org@caramail.com](mailto:cefi.org@caramail.com) et  
[kisose\\_kasha@yahoo.fr](mailto:kisose_kasha@yahoo.fr)  
Responsable(s) : Mr. Kahindo Rururura  
Mr. Kisose Kasha Matthieu

**Groupement de promotion intégrale (GPI)**  
[Siège social : 3, av. de la Mission, Uvira, Sud-Kivu, RDC]  
B.P. 6021 Bujumbura, Burundi  
Fax : (257) 21 08 07  
[nkundarh2@yahoo.fr](mailto:nkundarh2@yahoo.fr)  
Responsable : Nkunda Rujuguma Claudel

**Grande vision pour la défense des droits de l'homme**  
[Bureau de liaison Europe  
Chaussée de Haecht 89, 1030 Bruxelles, Belgique]  
Boulevard Karisimbi, Bloc Kahehero, local 03 Goma, RDC  
Tél. & Fax. : 0032.2.2177888  
[jeanpierre.samba@freebel.net](mailto:jeanpierre.samba@freebel.net)  
Responsable : Jean-Pierre Samba Tele

**Groupe de réflexion et d'échanges sur la paix et la non-violence (GREN)**  
[Siège social : Kasenga, Uvira, Sud-Kivu, RDC]  
Avenue Azuhuri II n°1, B.P. 3054, Bujumbura, Burundi  
Tél. : (257) 94 82 58  
[mangogren@yahoo.fr](mailto:mangogren@yahoo.fr)  
Responsable : Pierre Ravo Ndaruko

**Fondation paix sur terre**  
17, avenue Lac Kisale  
Commune Makiso, Kisangani, RDC  
Tél. : +8816 314 69460  
[fyangambi@hotmail.com](mailto:fyangambi@hotmail.com)  
[Pour contact et diffusion à l'extérieur : César Olangi, Av. E. Vandervelde, 39 1200 Bruxelles, Belgique]  
Tél. : +32.477 132 109  
[cesar.olangi@caramail.com](mailto:cesar.olangi@caramail.com)  
Direction : Maître Firmin Yangambi

**Groupe Jérémie**  
[Siège social : Avenue Kibombo, 12, Bukavu, RDC]  
B.P. 1612, Bukavu, RDC ou B.P. 3, Cyangugu, Rwanda  
Tél. (250) 85 36 875 ou 85 38 763  
[adhogj@yahoo.fr](mailto:adhogj@yahoo.fr)  
[Siège social : Immeuble Sofide, 2e niveau, avenue Ngalu 9/11, Kinshasa]  
B.P. 3064, Kinshasa 1, Kinshasa/Gombe, RDC  
Tél. : (243) 12 34 091  
[grpjeremie@yahoo.fr](mailto:grpjeremie@yahoo.fr) - [rigomin@ic.cd](mailto:rigomin@ic.cd)  
Responsable(s) : M. Jean-Bapiste Mulengezi (à Bukavu) ; M. Rigobert Minani Bihuzo s.j. (à Kinshasa)

**Mission des Jacobins sages (MJAS)**  
B.P. 2570 Bujumbura, Burundi  
[Siège social : Kakungwe n° 04, Uvira, RDC]  
Tél. : (257) 94 41 93  
[muteremijas@yahoo.fr](mailto:muteremijas@yahoo.fr)  
Responsable : Mutere Kifara

**Groupe de recherche et d'actions contre la marginalisation au Kivu (Projet GRAM- Kivu)**  
[Siège social : Bukavu, Sud-Kivu, RDC]  
B.P. 50, Cyangugu, Rwanda  
Tél. : + 250 085 36 654  
[amsulvic@yahoo.fr](mailto:amsulvic@yahoo.fr)  
Site Internet : <http://www.heritiers.org/situationenfantsest.html>  
Responsable : Victor Amisi Sulubika

**Pyramide XXI**  
[Siège social : Uvira, Sud Kivu, RDC]  
B.P. 2513, Bujumbura, Burundi  
Tél. (257) 93 91 07 ou 95 61 64  
[pyramide21@yahoo.fr](mailto:pyramide21@yahoo.fr)  
Responsables : Adrien Kimanuka Njugumya ; Claudel Nkunda Rujuguma ; Charles Nasibu

**RDC - Non-violence**  
Mayimpili n°76, Commune de Ngaba, Kinshasa-Ngaba, RDC  
Tél. : + 243 99 18 347 et + 243 99 36 511  
[rdcnonviolence@hotmail.com](mailto:rdcnonviolence@hotmail.com)  
Direction : Nzey Van Masala ; Mundele Yamba

### CONGO BRAZZAVILLE

**Rassemblement national des blessés et victimes de guerres civiles (RANABLEVI)**  
BP 2236 Brazzaville, Rép. du Congo  
Tél. : +242. 68.64.30  
[rabengouvounet@yahoo.fr](mailto:rabengouvounet@yahoo.fr)  
Responsable : Abengouvounet Raphaël

### COTE D'IVOIRE

**African Center for Human Security (ACHUS)**  
22 BP 718, Abidjan 22, Côte d'Ivoire  
Téléphone et fax : +225 05 33 45 37  
[kignelka@hotmail.com](mailto:kignelka@hotmail.com)  
Responsable : Kignelma Thomas Kabonama

### GUINEE CONAKRY

**Centre d'étude et de recherche pour l'intégration régionale et le développement en Afrique (CERIDA)**  
B.P. 2210, Kaloum, Conakry, République de Guinée  
Tél. : (224) 22 03 61, 29 60 52 (port.)  
[cerida@guicom.net](mailto:cerida@guicom.net)  
Site Internet : [www.guicom.net](http://www.guicom.net)  
Responsable : Sékou Mohamed Sylla

### MALI

**Association des femmes pour les initiatives de paix (AFIP)**  
BP 2281, Bamako, Mali  
Tél. : (223) 222 78 17  
[fatimafip@hotmail.com](mailto:fatimafip@hotmail.com)  
Responsable : Fatoumata Maïga

**Réseau d'action national contre la prolifération des armes légères RANCPAL**  
BP E 1497, Bamako, Mali  
Tél. : + 223 2216928/ 2244569/ 2750021  
[ads@datatech.toolnet.org](mailto:ads@datatech.toolnet.org)  
Responsable : Fatoumata Maïga

### NIGER

**Saphta**  
B.P. 11.309 Niamey, Niger  
Tél. (227) 72 30 65  
[saphta@caramail.com](mailto:saphta@caramail.com)  
Responsable : Souna Hadizatou Diallo

### RWANDA

**Agence de coopération et de recherche pour le développement (ACORD)**  
B.P. 1019 Kigali, Rwanda  
Tél. : (250) 74619  
[acordrw@rwandatel1.rwanda1.com](mailto:acordrw@rwandatel1.rwanda1.com)  
Site Internet : [www.acord.org.uk](http://www.acord.org.uk)  
Responsables : Dave Waller ; Chris Batchelor ; Mukarubuga Cécile

**Association modeste et innocent (AMI)**  
B.P. 201 Butare, Rwanda  
Tél. : 250 530523  
[imodeste@yahoo.fr](mailto:imodeste@yahoo.fr)  
Responsable : Monsieur Laurien Ntezimana

**Ligue des droits de la personne dans la région des Grands Lacs (LDGL)**  
3042 Kigali, Rwanda  
Tél. : 250 73307  
[ldgl@rwandatel1.rwanda1.com](mailto:ldgl@rwandatel1.rwanda1.com)  
Responsable(s) : Dr Christophe Sebudandi ; Noël Twagirumungu

### SENEGAL

**Mouvement contre les armes légères en Afrique de l'Ouest / Sénégal (MALAO)**  
BP 5142, Dakar-Fann, Sénégal  
Tél. : (221) 824 09 33  
[malao.sene@hotmail.com](mailto:malao.sene@hotmail.com)  
Responsable : Christiane Agboton-Johnson

**Mouvement des jeunes pour la paix et l'intégration (MUPI)**  
Kolda, Sénégal  
Tél. : + 221.996.14.02 ou 632.20.40  
[diamanka@ifrance.com](mailto:diamanka@ifrance.com)  
Direction : Oumar Diamanka

### TOGO

**Ligue internationale pour les droits de l'enfant (LIDE)**  
110, Rue Bd 13 janvier, immeuble n° 109, BP 7719, Lomé, Togo  
Tél. : +228 22 40 54  
[lido.lid@ifrance.com](mailto:lido.lid@ifrance.com)  
Site Internet : [lido-lid.ifrance.com](http://lido-lid.ifrance.com)  
Responsable(s) : M. Kolor K. (coordin. général) ; N'Timina Glokpor A. Rodger

**Club international pour la recherche de la paix (CIRP)**  
BP 80973 Lomé, Togo  
Fax : (228)214202  
[jiteko@yahoo.fr](mailto:jiteko@yahoo.fr)  
Responsable : M. Teko M.F.S. Jean-Jacques

**Cercle des jeunes pour une société de paix (CJSP)**  
BP 20363, Lomé, Togo  
Tél. : (+ 228) 226 32 90 / 229 00 33 / 903 92 76  
[yaosim\\_kpela@nomade.fr](mailto:yaosim_kpela@nomade.fr) ;  
[cjspaixtogo@yahoo.fr](mailto:cjspaixtogo@yahoo.fr)  
Responsable : Kpel Azouma Yaosim Koffi